

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-7, et D613-1 à D613-13 et D681-2, D683-2 et D684-2 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ALEXANDRA MARIE, née le 29 janvier 1985 à VERSAILLES (078), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 4 avril 2014 une thèse portant sur le sujet suivant : Identification et validation de nouveaux bio marqueurs immuno épidémiologiques pour évaluer l'exposition humaine aux piqûres d'Anophèles, vecteurs du paludisme, préparée au sein de l'école doctorale SCIENCES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES POUR LA SANTE, devant un jury présidé par HENRI VIAL, Directeur de Recherche INSERM et composé de LIONEL ALMERAS, Chargé de Recherche, BRUNO ARCA, Professeur, VALERIE CHOUMET, Chargé de Recherche, SYLVIE MANGUIN, Directeur de Recherche, DOROTHÉE MISSÉ, Chargé de Recherche ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR BIOLOGIE - SANTE**

est délivré à **Mme ALEXANDRA MARIE**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Montpellier, le 28 juillet 2014

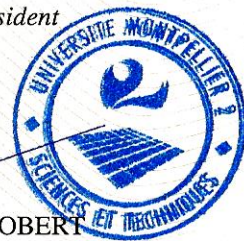
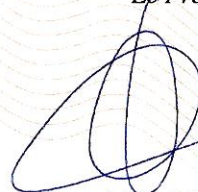
Le titulaire



N° MONT II  
/2014201300080

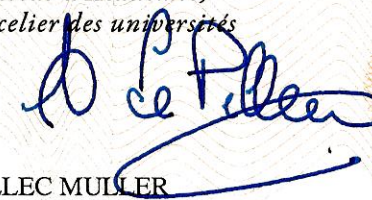
9745273

Le Président



Michel ROBERT

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Armande LE PELLEC MULIER